



**PROTÉGER AUJOURD'HUI,
CONSTRUIRE DEMAIN**

2024

Rapport activité

MESURE UNIQUE



 **adsea02**

Table des matières

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Introduction | 2 |
| 2 | Dimension RH | 3 |
| 2.1 | Synthèse sur l'emploi : principaux chiffres | 3 |
| 2.2 | Formation | 3 |
| 3 | Dimension budgétaire | 4 |
| 4 | Éléments quantitatifs | 6 |
| 4.1 | Nombre de mesures | 6 |
| 4.1 | Profil des mineurs | 7 |
| 5 | Éléments qualitatifs | 9 |
| 5.1 | Type d'intervention | 9 |
| 5.2 | Temporalité de la mesure | 11 |
| 5.1 | Modularité de l'intervention | 14 |
| 5.2 | Horaires atypiques | 15 |
| 5.3 | Accompagnement pluridisciplinaire | 17 |
| 6 | Éléments Statistiques | 19 |
| 6.1 | Origines des mesures | 19 |
| 6.2 | Orientation en fin de mesure | 21 |
| 7 | Capsule clinique | 23 |
| 8 | Ateliers collectifs | 24 |
| 9 | Perspectives et conclusion | 30 |

1 Introduction

L'année 2024 a été pour l'ADSEA l'opportunité, soutenue par le conseil départemental, de développer la mesure unique avec l'extension sur l'ensemble du territoire du sud du département de l'Aisne.

En effet, à la fois en termes de cohérence d'action auprès du juge pour enfants du tribunal de Soissons mais également en termes de mise en œuvre et d'expériences partagées par les deux équipes Château Thierry et Soissons, cette évolution est qualitativement positive.

Nous mesurons davantage que l'accompagnement modulable et global en milieu ouvert que nous proposons dans le cadre de la mesure unique nous permet une approche différente dans le "faire avec" largement investie par les professionnels.

Ces derniers trouvent davantage de sens dans leurs actions compte tenu de l'augmentation du temps en intervention directe qui avoisine les 80%.

La présence effective de nouveaux professionnels : EJE et CESF, du fait de leurs champs d'interventions spécifiques participent également à cette efficience et permettent un regard croisé avec les autres professionnels.

Certains points restent à améliorer, notamment la gestion de la temporalité de la mesure qui autant pour nos professionnels que pour le magistrat demeure complexe.

L'extension de la mesure unique à Soissons contribue à expérimenter d'autres systèmes d'organisation et d'accompagnement des équipes afin d'améliorer les pratiques et de fait la qualité de notre accompagnement.

La mise en commun des pratiques via les cadres de Château-Thierry et de Soissons et l'engagement des équipes nous permet de créer de nouvelles voies en milieu ouvert, en termes d'accompagnement et de modalités d'interventions.

Axées sur le "faire avec" en milieu ouvert nous constatons que la mesure unique répond davantage aux besoins puisque nous observons une baisse significative d'orientation en fin de mesure vers le recours au placement en comparaison avec les autres mesures (AEMO et AEMO-R.)

Ces constats sont encourageant et nous amènent à proposer un déploiement dès que les conditions seront réunies notamment financières afin d'uniformiser l'offre départementale au profit des familles axonaises en milieu ouvert.

2 Dimension RH

2.1 Synthèse sur l'emploi : principaux chiffres

| Synthèse sur l'emploi au sein du service Mesure Unique hors service support au 31 décembre 2024 | |
|--|--------------|
| Nombre de salariés (<i>individu</i>) | 28.43 |
| Nombre de salariés (<i>ETP</i>) | 28 |
| Nombre de CDI | 26 |
| Nombre de CDD | 2 |
| Nombre de salariés - <i>1 an de présence</i> | 4 |
| Nombre de salariés - <i>CPE</i> | 1 |
| Nombre de salariés - <i>sans solde</i> | |
| Nombre de salariés - <i>formation CIF</i> | |
| Nombre de salariées - <i>Maternité</i> | |
| Nombre de salariés - <i>handicapés</i> | |
| Nombre de retraite annoncée | |
| Nombre de salariés - <i>en période essai</i> | 2 |
| Nombre de stagiaires en place | |

2.2 Formation

| ORGANISME | Session | Durée | CAT. PROF. |
|--------------------------------|--|--------|--------------------|
| URIOPSS | Apprendre à créer des visuels avec canva | 7h | Travailleur social |
| ACTION SOCIALE PARIS | Evaluation en protection de l'enfance | 14 h | Travailleur social |
| IRTS CHAMPAGNE ARDENNE | Impact des violences conjugales sur l'enfant | 7h | Travailleur social |
| ECOLE DE LA PROTECTION ENFANCE | L'affection dans la relation éducative | 7h | Travailleur social |
| ACTION SOCIALE PARIS | Le travail avec les familles et l'enfant : enjeux et méthodes | 14 h | Travailleur social |
| UDPS SOISSONS | Maintien et actualisation des compétences SST | 7h | TS |
| FN3S | Maltraitance sur le jeune enfant : de la négligence aux abus | 21 h | Travailleur social |
| LA PLUMEVERTE SAS | Parentalité et violence conjugale | 3h x 2 | Travailleur social |
| CNAEMO | Secrétaire en protection de l'enfance, institution et usagers, quelle place, quelle fonction ? | 21 h | AAP |
| TPMA FORMATION | Semaine de l'institut petite enfance Boris Cyrulnik | 21 h | Travailleur social |
| AGIRC ARRCO | Un chez soi pour vieillir heureux | 1h | Travailleur social |
| ECOLE DE LA PROTECTION ENFANCE | Violences sexuelles faites aux enfants | 6 h | Travailleur social |
| ECOLE DE LA PROTECTION ENFANCE | Webinaire : violences sexuelles faites aux enfants | 6h | Travailleur social |

3 Dimension budgétaire

| Libellés | Réalisation 2023 | Admis 2024 | Réalisation 2024 | Ecart réalisation/prévision | Ecart en % | |
|-------------------------------|------------------|------------|------------------|-----------------------------|------------|---------------------------------------|
| Volume d'activité en journée | 0 | 118950 | 113980 | -4970 | -4% | |
| Facturation nombre de mineurs | 0 | 325 | 319 | -6 | -2% | |
| Libellés | Réalisation 2023 | Admis 2024 | Réalisation 2024 | Ecart réalisation/prévision | Ecart en % | |
| Effectifs total | 0 | 32,01 | 31,14 | -0,87 | -3% | |
| Effectifs T.S | 0 | 24 | 24 | 0 | 0% | |
| Effectifs T.S en activité | 0 | 24 | 24 | 0 | 0% | |
| Libellés | Réalisation 2023 | Admis 2024 | Réalisation 2024 | Ecart réalisation/prévision | Ecart en % | |
| Charge de travail T.S | 0 | 13,54 | 13,29 | -0,25 | -2% | |
| Libellés | Réalisation 2023 | Admis 2024 | Réalisation 2024 | Ecart réalisation/prévision | Ecart en % | |
| Prix de l'acte Brut | 0 | 15,41 | 16,69 | 1,28 | 8% | |
| Libellés | Réalisation 2023 | Admis 2024 | Réalisation 2024 | Ecart réalisation/prévision | Ecart en % | % Charges personnel sur Total Charges |
| Total charges | 0 | 1 833 377€ | 1 911 838,66€ | 78 461,66€ | 4% | 92% |
| Total produits | 0 | 1 833 377€ | 1 948 682,95€ | 115 305,95€ | 6% | |
| Reprise résultat | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% | |
| Résultat de l'exercice | 0 | 0 | 41 383,29€ | 41 383,29€ | | |

Nous observons pour l'exercice 2024, une moyenne de 319 mineurs suivis, créant ainsi un écart de 6 mineurs avec l'activité autorisée de 325 mesures.

Concernant les ressources humaines, pour l'activité mesure unique au 31/12/2024, l'intégralité des postes étaient pourvus, soit 24 travailleurs sociaux sur le territoire, seul un poste de chef de service sur l'antenne de Château-Thierry est resté vacant de juillet 2024 à janvier 2025.

Concernant l'exécution budgétaire :

L'année 2024 étant l'année de mise en place de la mesure unique avec un prix de journée, il n'est pas possible d'opérer une comparaison avec l'exercice précédent.

Pour les charges :

Le groupe 1 : le budget exécutoire est de 152 000€ et un montant dépensé à hauteur de 66 703.68€. Les achats sont en diminutions de 14 013.94€, cela s'explique majoritairement par une baisse des dépenses de chauffage en 2024, dont nous avons observé une diminution moyenne de 15%.

Concernant les services extérieurs, ils sont quant à eux en augmentation sur la ligne voyage et déplacement et le nettoyage extérieur.

Le groupe 2 : le budget exécutoire est de 1 603 049 et un montant dépensé à hauteur de 1 755 452.36€ soit un montant supérieur de 152 403.36€

Dans un premier temps en 2024, la mise en place du Ségur pour l'intégralité des collaborateurs soit pour 4.08ETP supplémentaires soit environ 17 500€ charges comprises.

Nous observons aussi une variation de 96 000€ concernant les congés payés, variation que nous retrouvons négative dans les activités AEMO et AEMOR en effet les collaborateurs ayant changé d'activité a entraîné la révision des provisions pour congés payés.

Le groupe 3 : le budget exécutoire est de 78 328€ et un montant dépensé de 85 142.62€, soit une augmentation de 6 818.62€, cela s'explique par l'augmentation de la taxe foncière et de l'entretien des locaux.

Au cours de l'année 2024, nous avons poursuivi notre travail de mise en concurrence afin d'optimiser nos dépenses mais aussi la qualité de nos services, nous avons changé de mutuelle (à coût constant mais permettant une meilleure couverture), nous avons mis en concurrence également nos assurances.

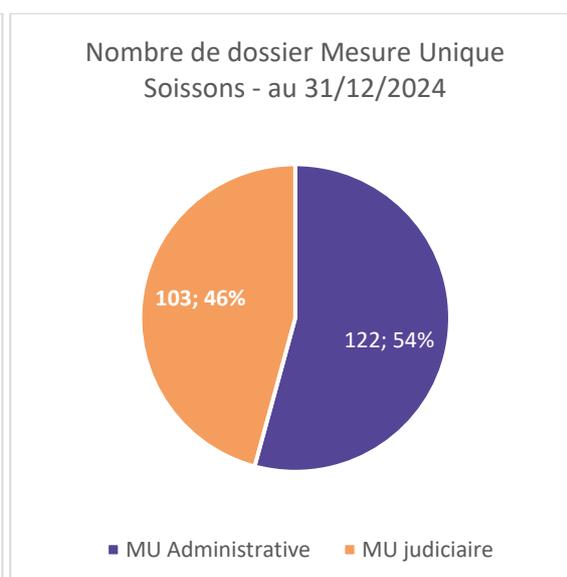
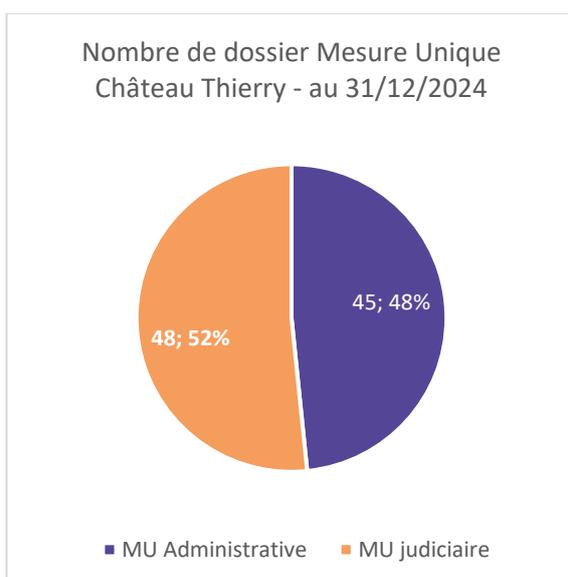
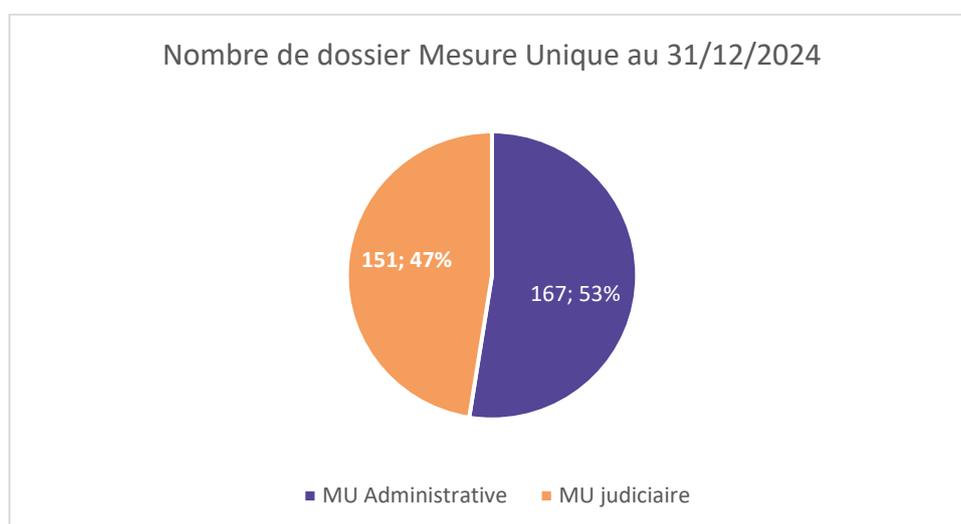
Pour les produits le budget exécutoire est de 1 833 377€ et une réalisation à 1 948 682.95€.

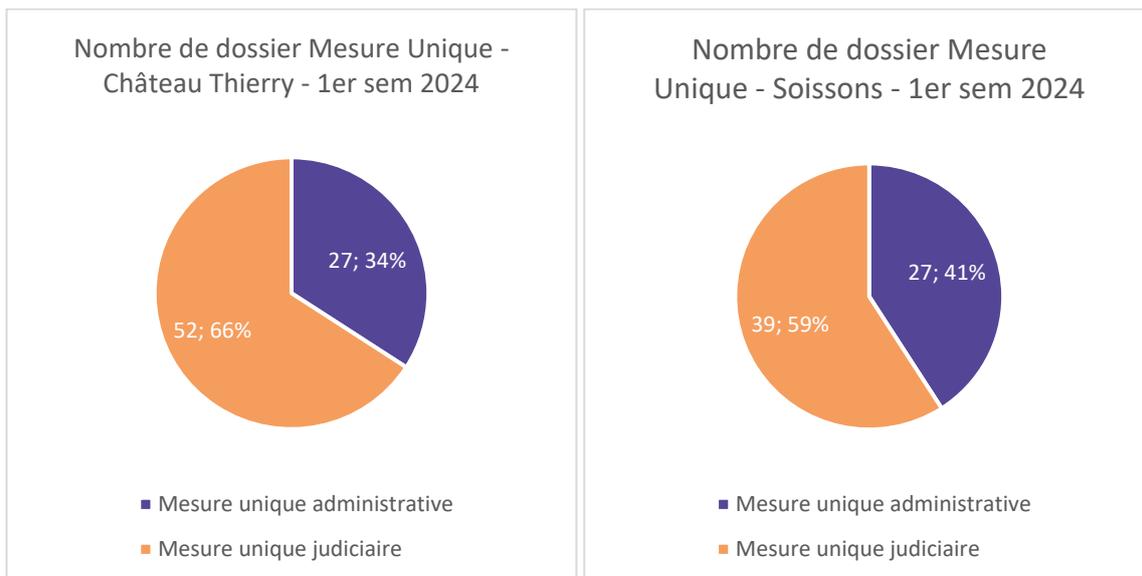
Enfin l'exercice 2024 génère un excédent de 41 383.29€.

4 Éléments quantitatifs

4.1 Nombre de mesures

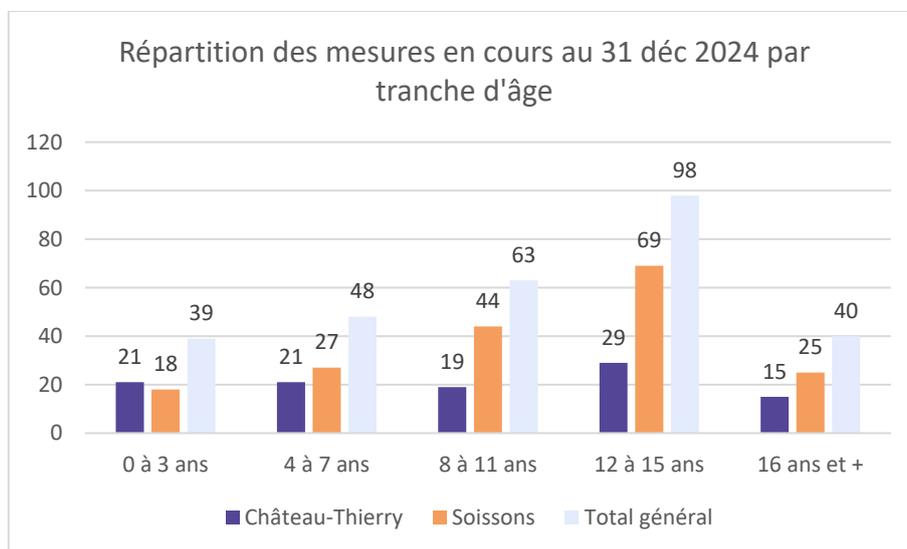
| Total AEMO AED | | | | | | | | | | | | |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|-----|------|-----|-----|-----|
| | JAN | FEV | MAR | AVR | MAI | JUIN | JUIL | AOU | SEPT | OCT | NOV | DEC |
| Nombre d'enfants à suivre (prévisionnel) | 325 | 325 | 325 | 325 | 325 | 325 | 325 | 325 | 325 | 325 | 325 | 325 |
| Nombre d'enfants suivi (réalisation) | 318 | 299 | 290 | 301 | 305 | 310 | 330 | 342 | 350 | 313 | 294 | 379 |
| Ecart réalisation / prévision | -7 | -26 | -35 | -24 | -20 | -15 | 5 | 17 | 25 | -12 | -31 | 54 |

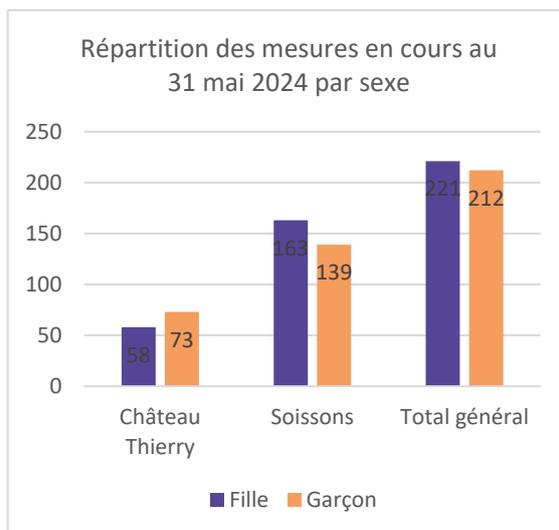
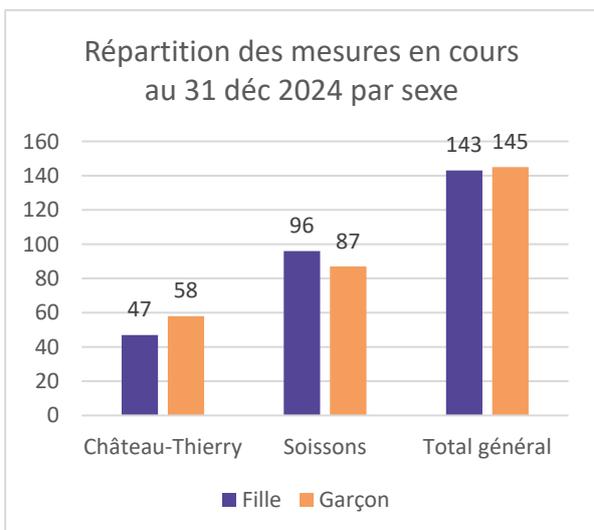
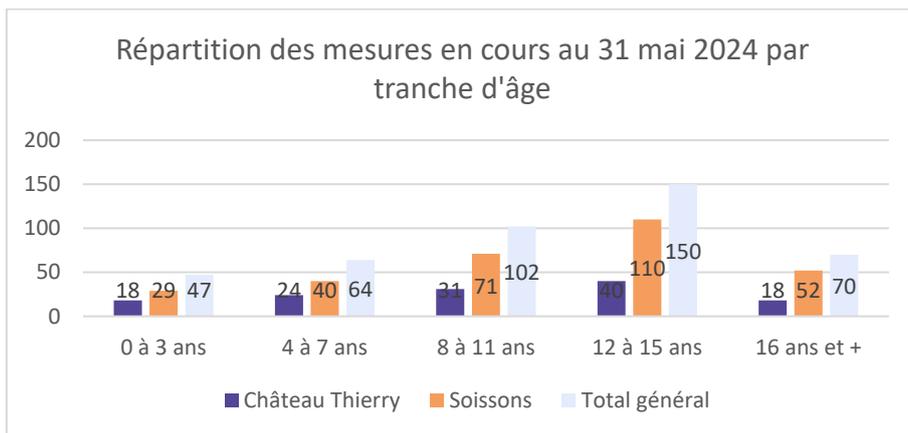




Pour L'année, 2024, nous observons tant sur le territoire de Chateau Thierry que sur celui de Soissons un équilibre entre les mesures administratives et judiciaires. Ce constat confirme la volonté de déjudiciarisation des accompagnements et la possibilité d'une collaboration plus effective avec les familles.

4.1 Profil des mineurs

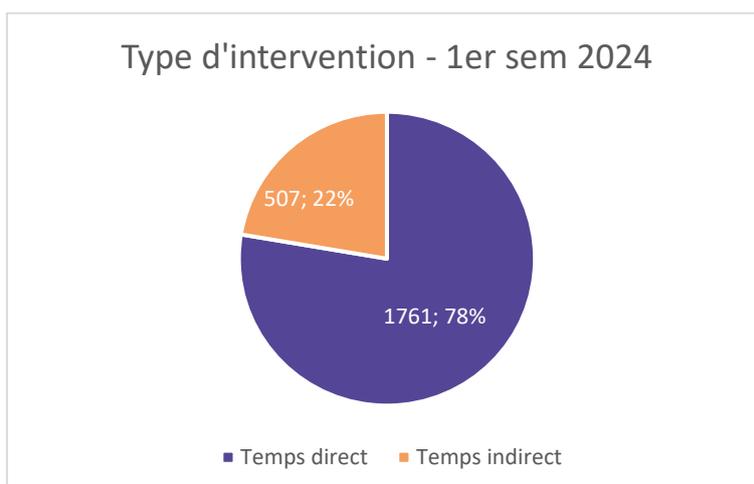
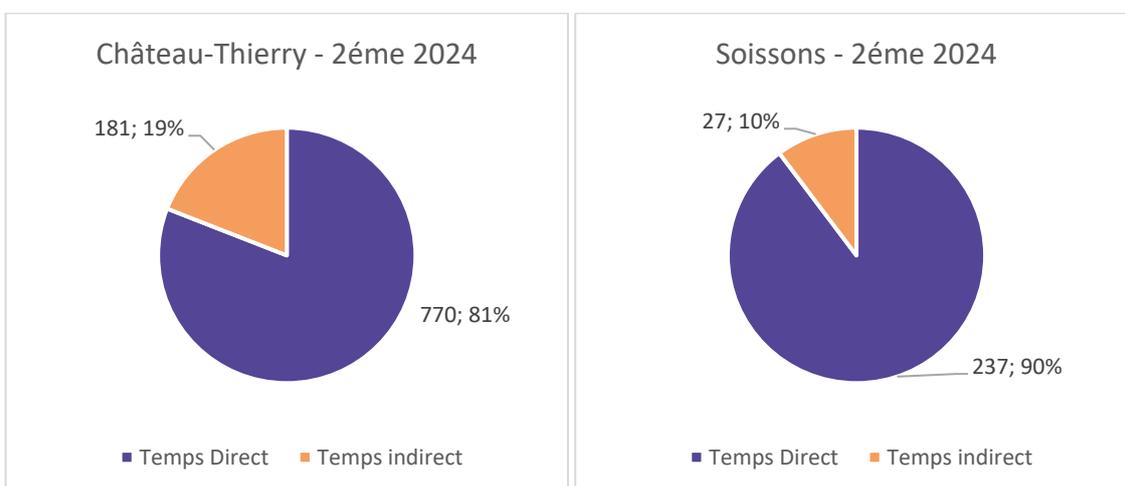
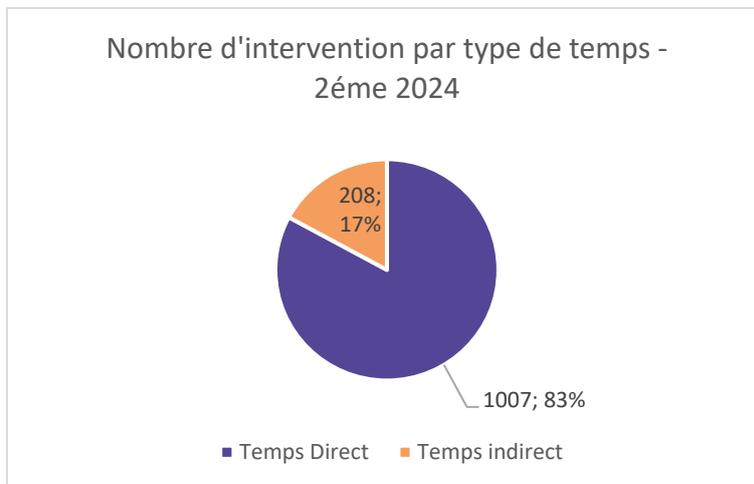


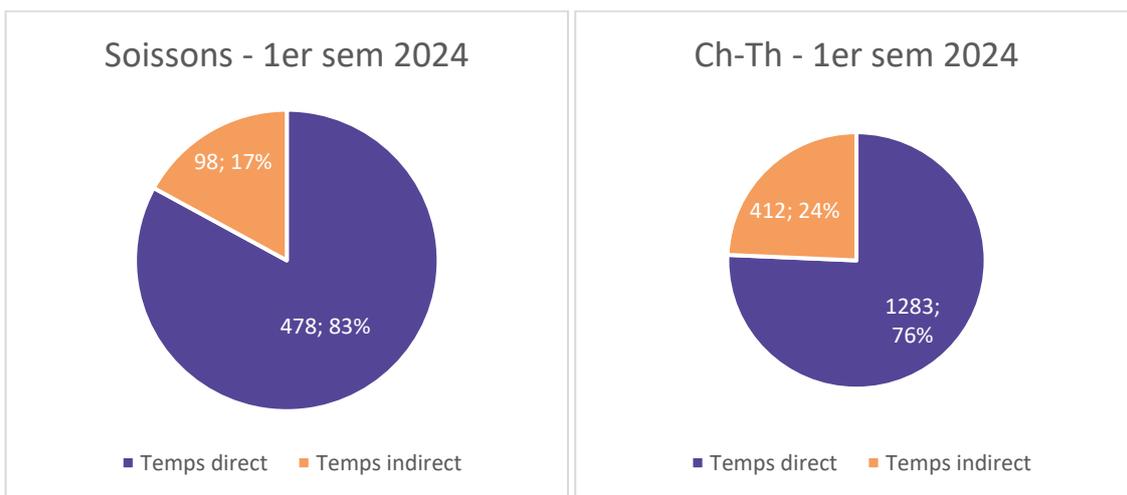


Nous constatons une stabilité autour des mêmes tranches d'âge, avec une prédominance de la tranche pré-adolescente et adolescente. Cela implique d'adapter nos pratiques d'accompagnement, en individuel et en groupe au profit des adolescents.

5 Éléments qualitatifs

5.1 Type d'intervention





Les modalités d'intervention de la mesure unique nous permettent de manière globale de passer pratiquement 80% du temps dédié à l'exercice de notre mesure en contact direct avec la famille et les mineurs accompagnés. Ce temps de quotidien partagé étant un des facteurs importants dans l'efficacité d'une mesure en milieu ouvert.

Les interventions indirectes peuvent être de natures différentes : contact avec les partenaires, participation à différentes instances, travail en équipe pluridisciplinaire...

5.2 Temporalité de la mesure

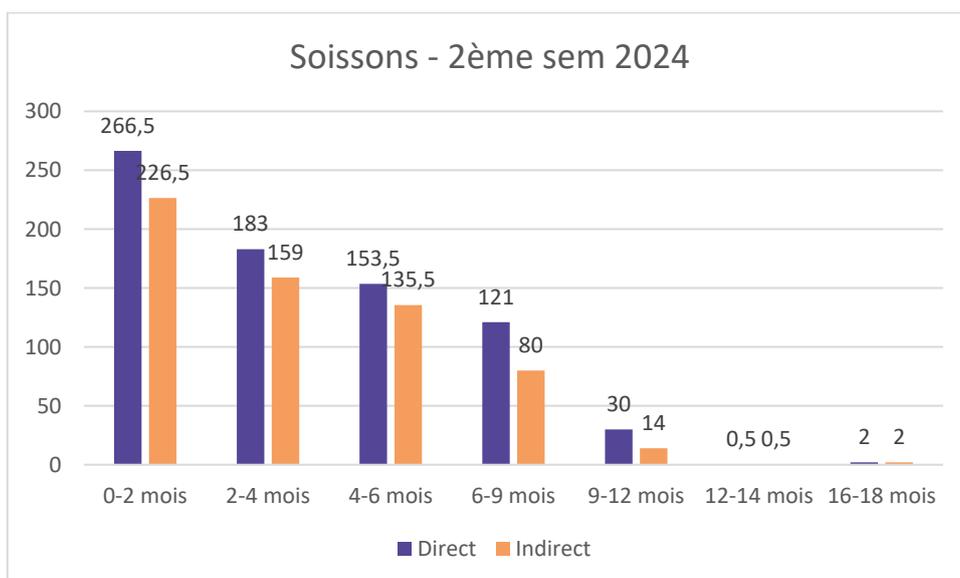
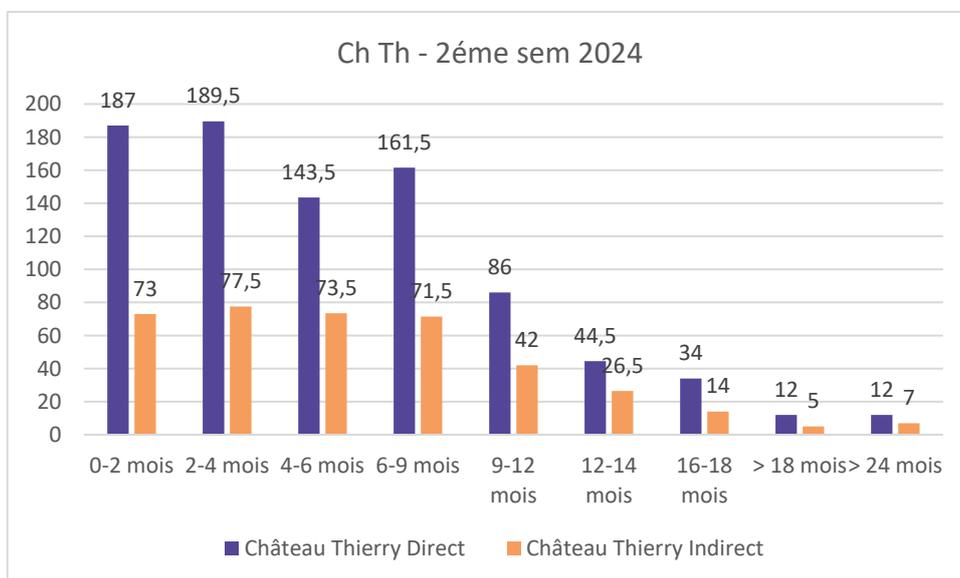
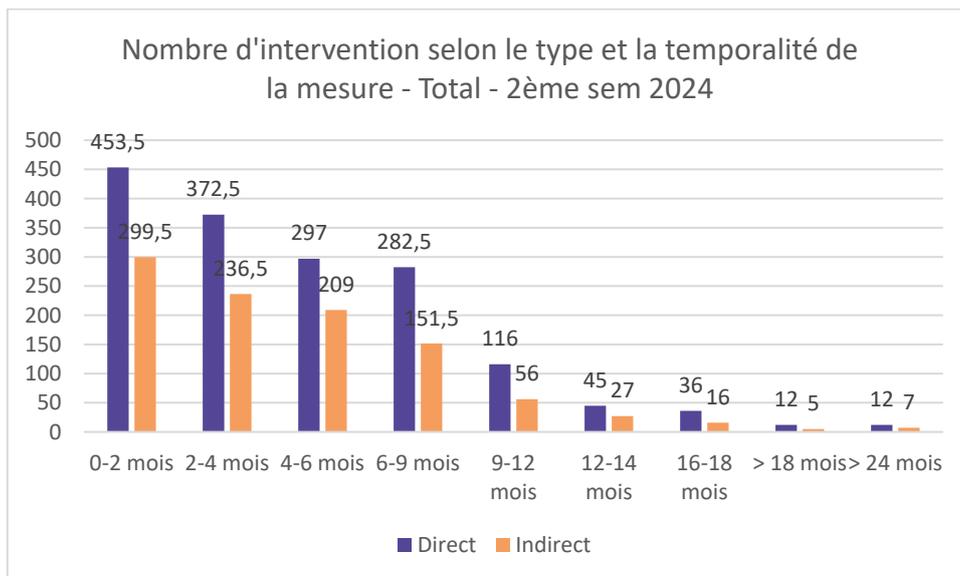
Les premières semaines d'intervention de la mesure unique permettent d'accompagner la famille dans sa globalité et de travailler autour de tous les aspects de ses difficultés, qu'elles soient éducatives, administratives ou financières.

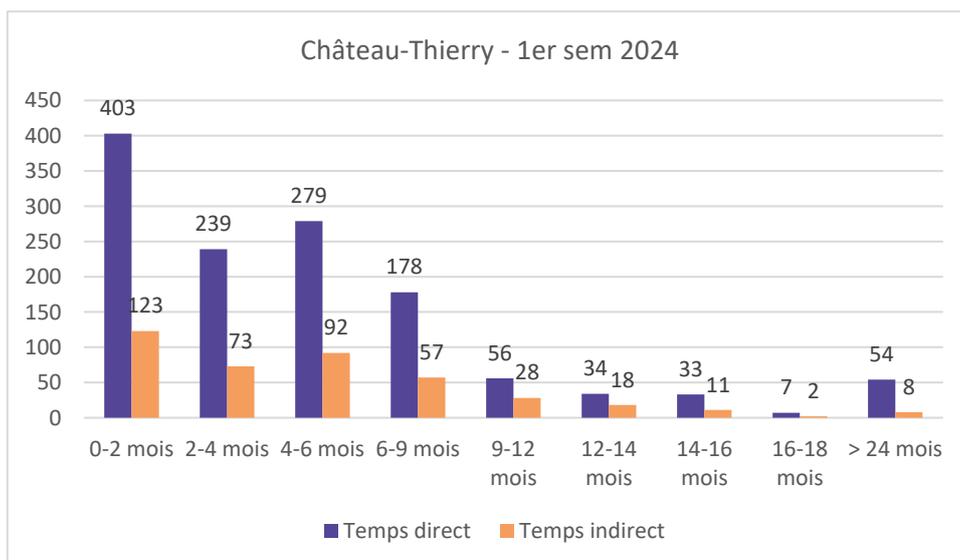
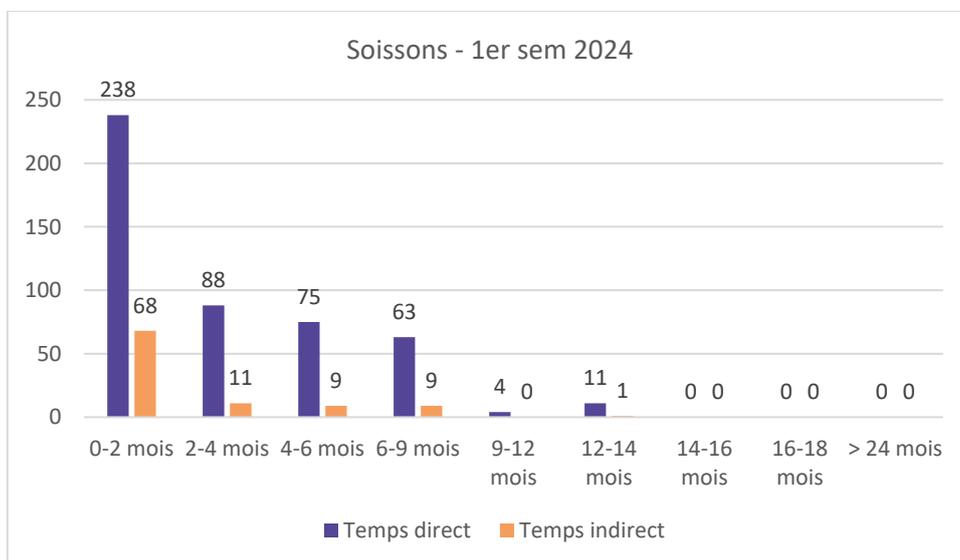
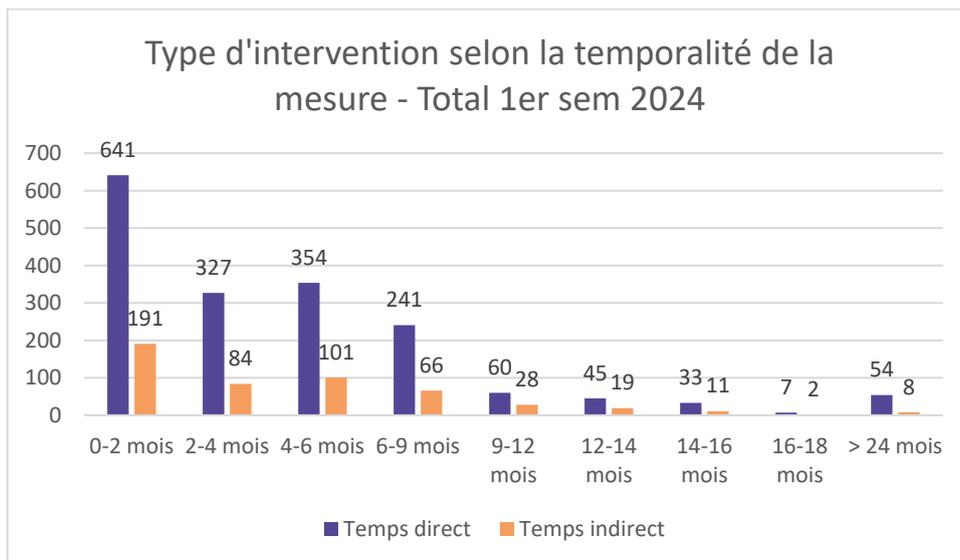
Le travail pluridisciplinaire, Travailleurs Sociaux, EJE, CESF, Psychologue, permet une sensibilisation et une compréhension des différentes problématiques rencontrées par la famille ce qui, de fait, favorise une mobilisation vers une modification de la posture parentale et donc optimise l'efficacité de notre intervention.

Au terme de cette période, la famille (parents seuls ou avec les mineurs accompagnés) est invitée à un temps d'échange et de co-construction autour de la situation de leurs enfants. Cette instance, laisse davantage de place à la famille dans l'identification des besoins des enfants et la co-construction de l'intervention éducative. Cet espace, basé sur une totale liberté d'expression de la famille s'inscrit dans une volonté de développer le pouvoir d'agir des familles.

Si globalement une baisse des interventions directes est observée lors de la deuxième partie du mandat, nous ajustons notre fréquence d'interventions aux besoins identifiés tant par la famille que par le service. Cette adaptabilité est un marqueur fort de la mesure unique.

Au regard du recul actuel sur l'expérimentation de ces nouvelles modalités d'intervention, il nous semble important de noter que le rythme donné par la durée actuelle de la mesure de 6 mois ne nous permet pas d'optimiser les espaces de réflexion partagés avec la famille (difficulté d'organiser des temps de réflexion et de restitution avec la famille et le plateau technique). Elle reste également un frein à une évaluation sur du moyen terme n'ayant pas la possibilité d'observer les effets d'une intervention moindre pendant une durée par exemple.





5.1 Modularité de l'intervention

Dans le cadre de la mesure unique, il est important de rappeler ici notre spécificité d'intervention.

Le service n'intervient plus dans un cadre simple ou renforcé mais en fonction des besoins repérés au sein de la famille et donc avec un rythme d'intervention adaptable/modulable selon la situation.

Ainsi, outre la première phase d'intervention où le rythme est davantage soutenu lorsqu'il s'agit d'une première mesure, le service définira en synthèse famille le rythme d'intervention ainsi que les actions mises en œuvre (entretien éducatif, psycho-éducatif, atelier en fonction de l'objectif de travail, ASE, accompagnement physique, etc.).

Des temps formels que l'on nomme temps techniques sont organisés au besoin au sein du service afin de permettre de redéfinir en pluridisciplinarité notre intervention. De fait, le rythme d'une intervention peut être modifié tout au long de l'exercice de la mesure en fonction de l'évolution de la situation.

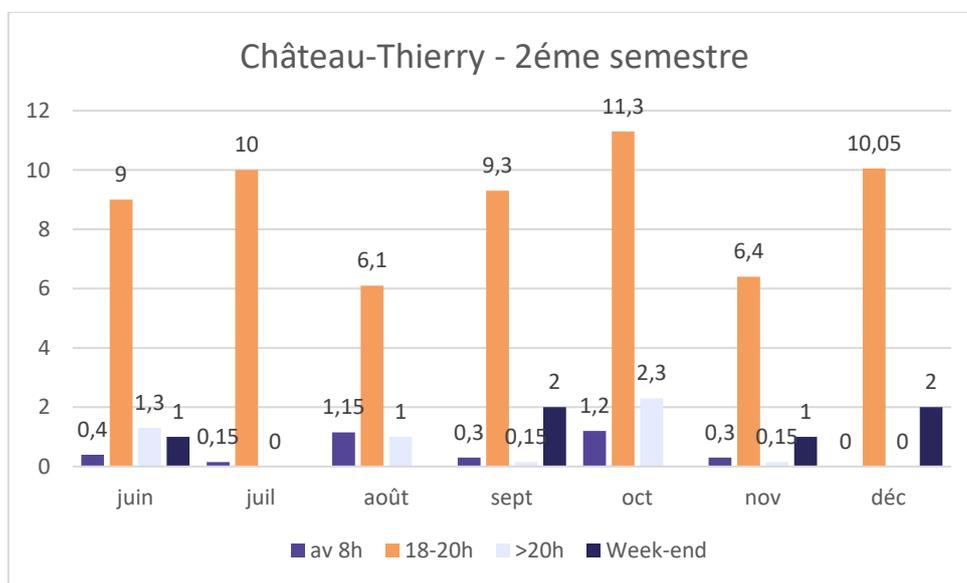
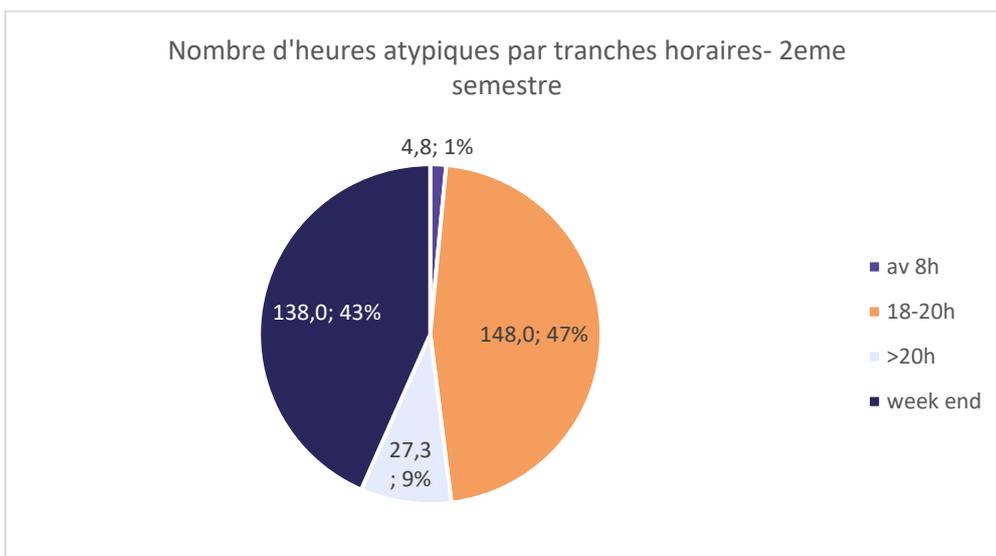
Les rencontres régulières avec nos partenaires notamment les UTAS et le tribunal sont pour nous et dans l'intérêt des familles une réelle plus-value qui nous permet d'envisager l'accompagnement dans un partenariat conjoint et constructif qui nous faudra encore développer davantage.

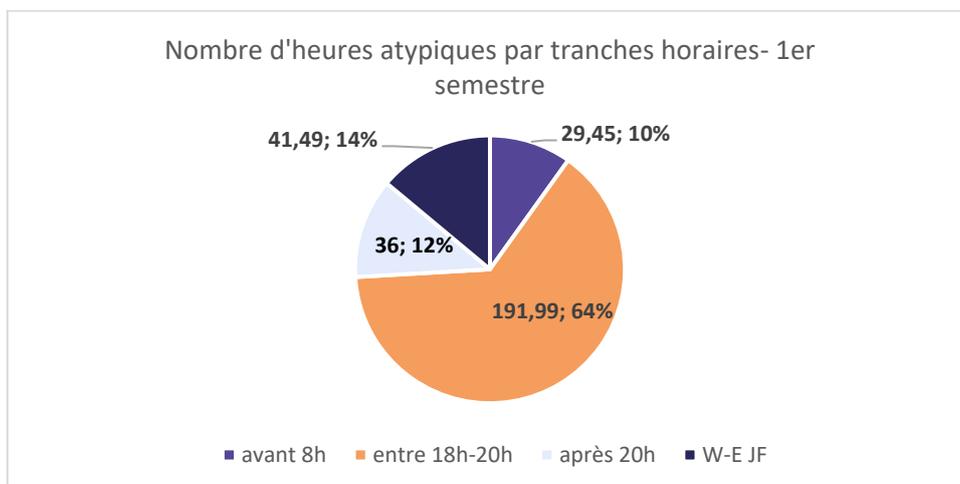
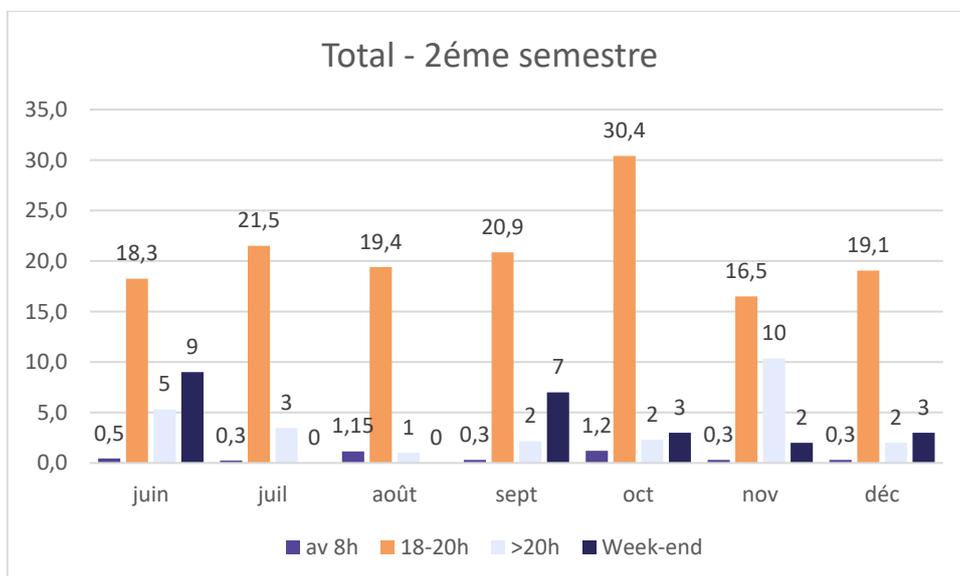
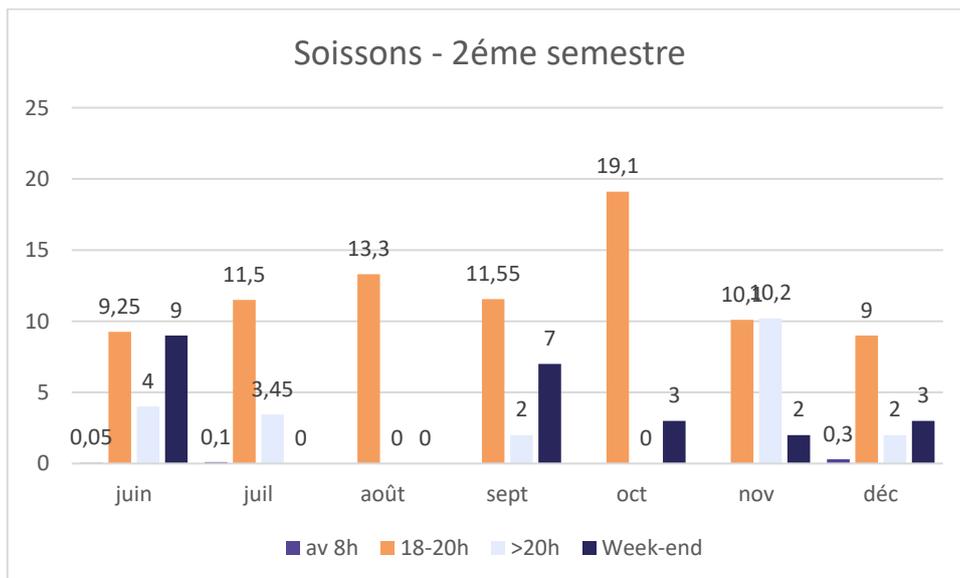
Des temps dédiés sont programmés pour harmoniser nos pratiques et définir des stratégies éducatives commune.

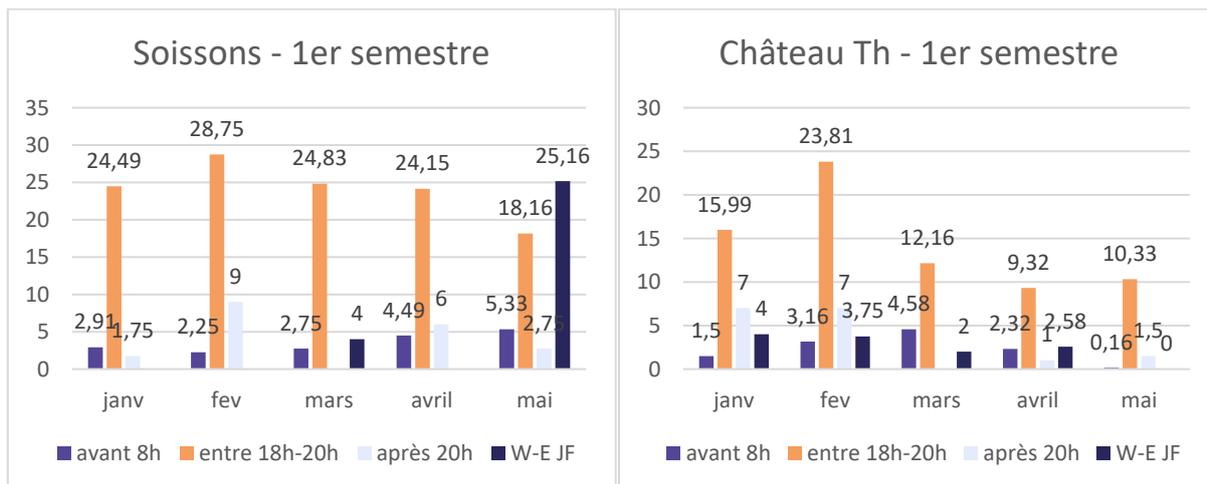
5.2 Horaires atypiques

Nous avons exclu pour ce bilan les temps du midi qui au regard des interventions sur l'ensemble des mesures de l'ADSEA existent déjà puisque ces temps sont déjà identifiés par les professionnels comme des moments privilégiés pour rencontrer les mineurs scolarisés.

Nous nous sommes ainsi focalisés dans cette partie sur les autres temps, soirées et week-ends.

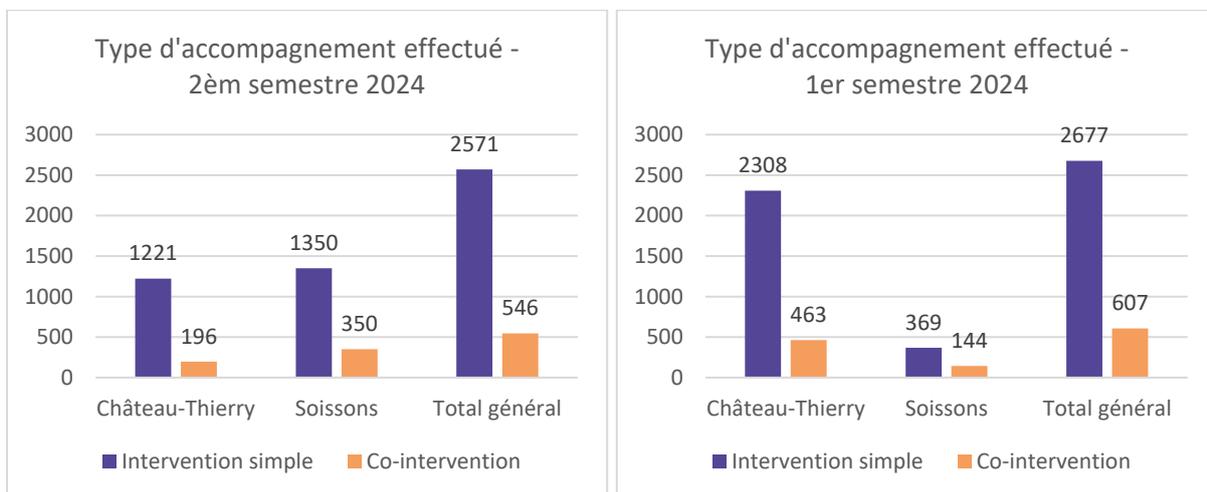






Le cadre de la mesure unique permet d’adapter l’intervention éducative en fonction des besoins de l’enfant et de sa famille. Ainsi, une vigilance est apportée sur les temps clés du quotidien mais aussi aux disponibilités de chacun, l’idée étant de ne pas mettre à mal un parent dans sa situation personnelle ou professionnelle. Une intervention sur un temps de week-end permet par exemple de constater la dynamique familiale en dehors de la pression quotidienne en semaine. Par ailleurs, certaines mesures sont exercées pour des enfants n’allant chez leur parent que sur un temps de weekend ou de vacances scolaires, la temporalité de l’intervention est donc réajustée en conséquence.

5.3 Accompagnement pluridisciplinaire



Les nouvelles modalités d’intervention ainsi que les nouveaux métiers présents au sein des équipes de travailleurs sociaux exerçant la mesure unique ont provoqué une réflexion sur la façon générale d’exercer une mesure de milieu ouvert. En effet, ces nouvelles modalités ont nécessité une adaptation de chacun afin de construire ensemble du sens à nos interventions.

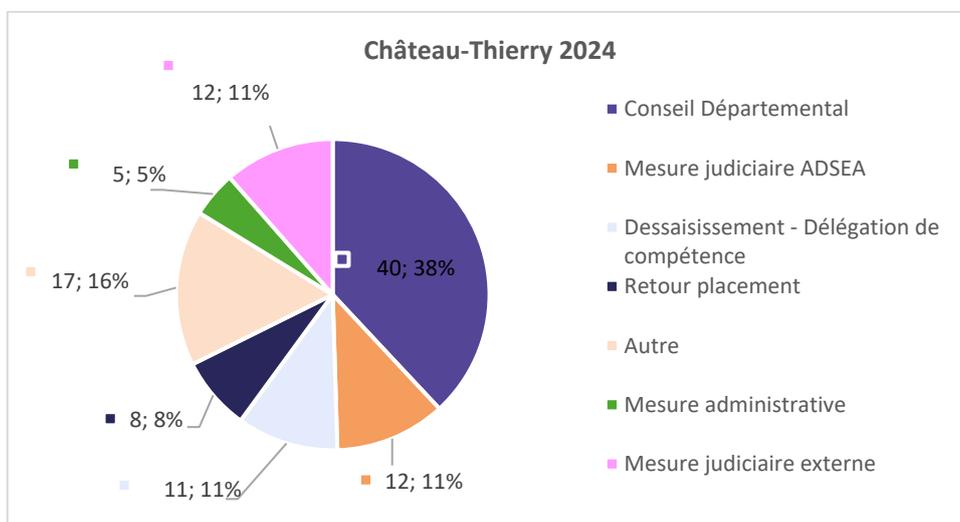
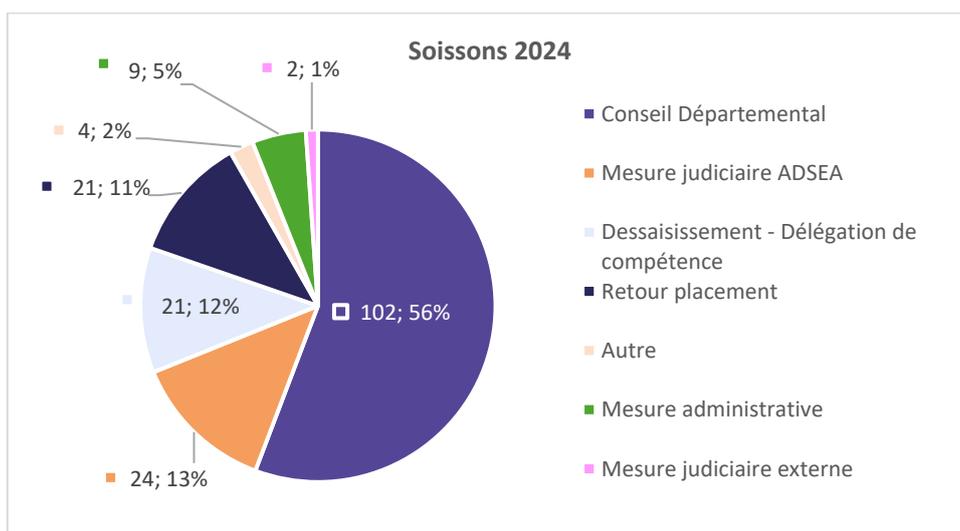
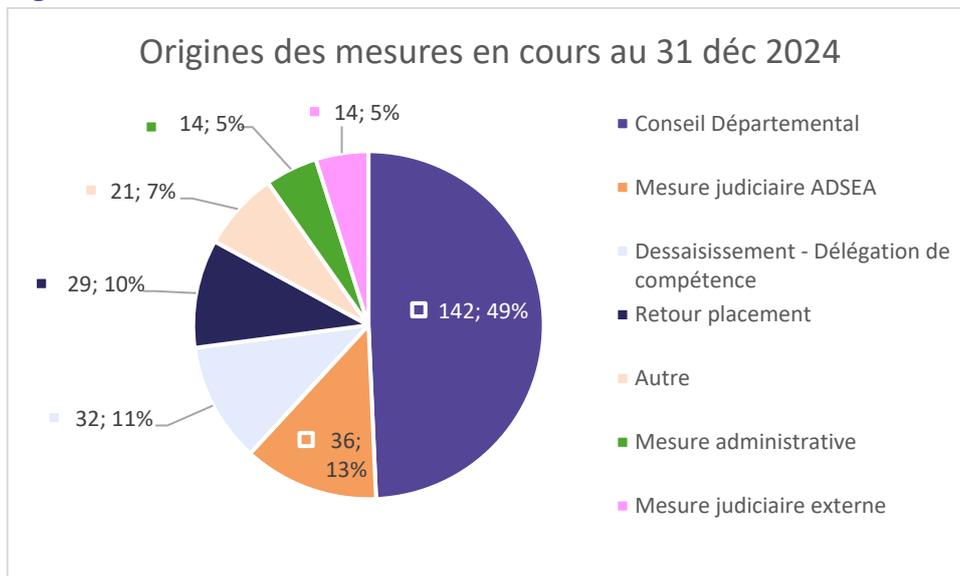
Cette réflexion et cette adaptation ont permis une évolution importante de nos pratiques en y intégrant une importante dynamique collective.

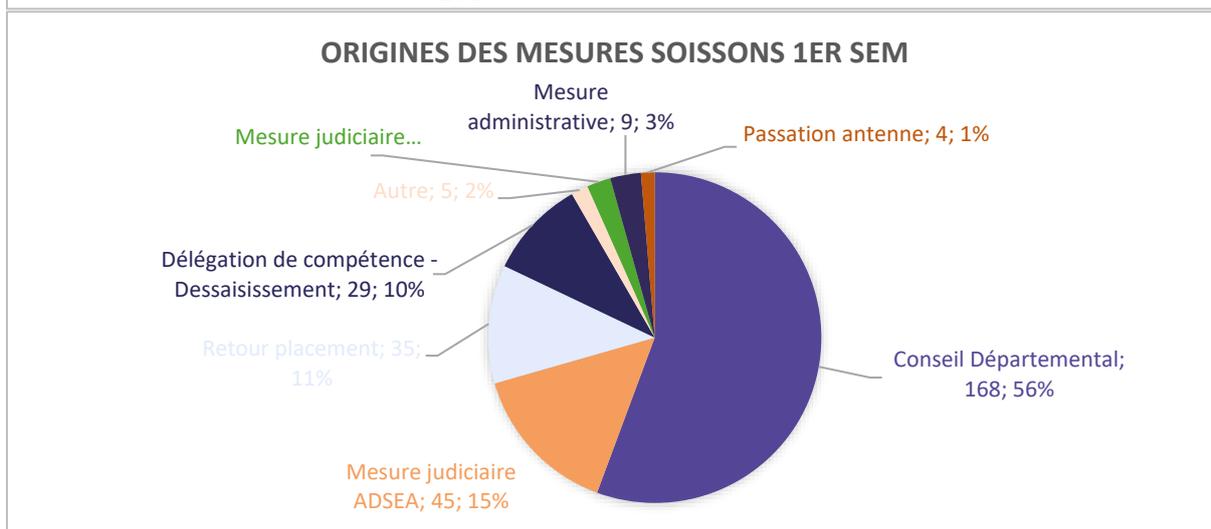
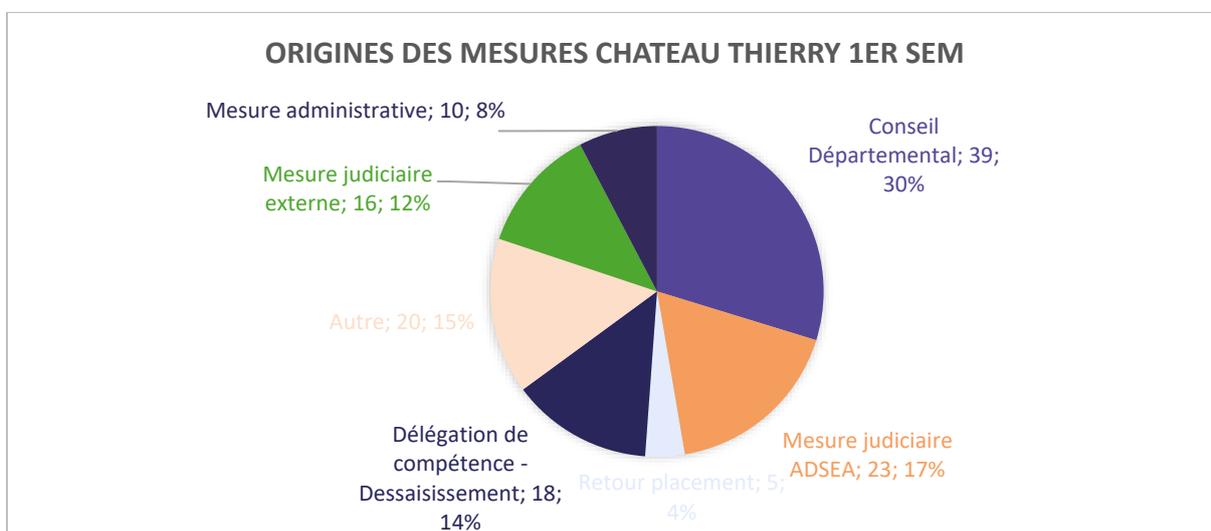
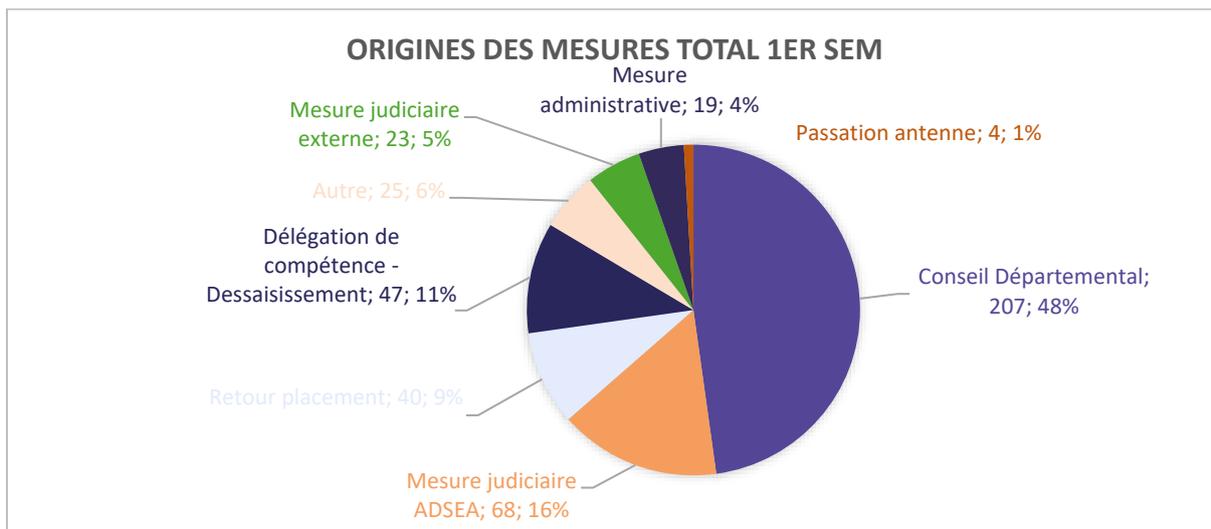
En effet cet aspect collectif de l'accompagnement éducatif, peu mis en avant par nos anciennes modalités d'intervention, permet d'instaurer une nouvelle dynamique génératrice de réflexions et de nouvelles idées dans les accompagnements proposés.

De plus cette nouvelle dynamique permet la poursuite d'une réflexion constante, aux regards des besoins identifiés pour les mineurs et leur famille, autour de la constitution des équipes avec l'éventuelle intégration de nouveaux métiers. En ce sens, actuellement il apparaît que l'intégration de médiateurs familiaux pourrait être un atout certain facilitant l'exercice de nos mesures éducatives dans des conflits parentaux massifs.

6 Éléments Statistiques

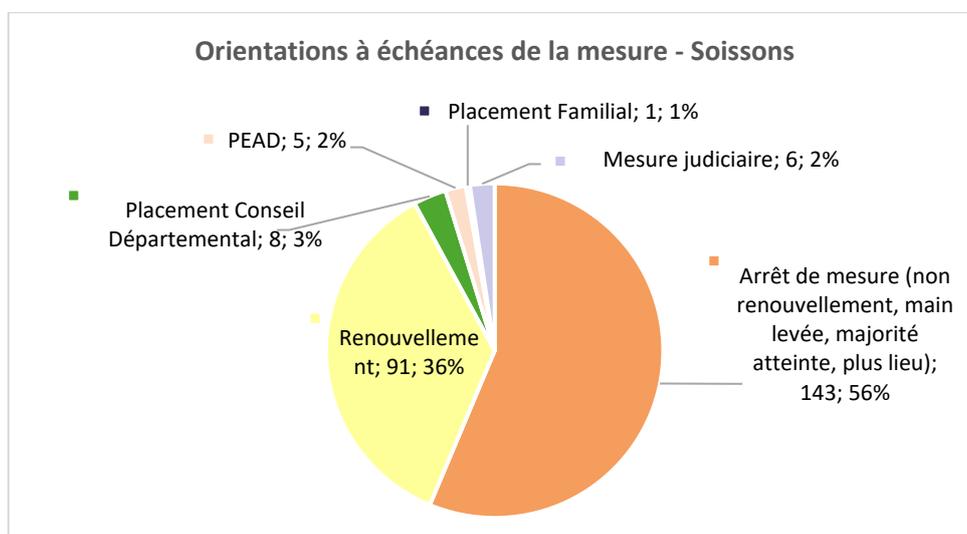
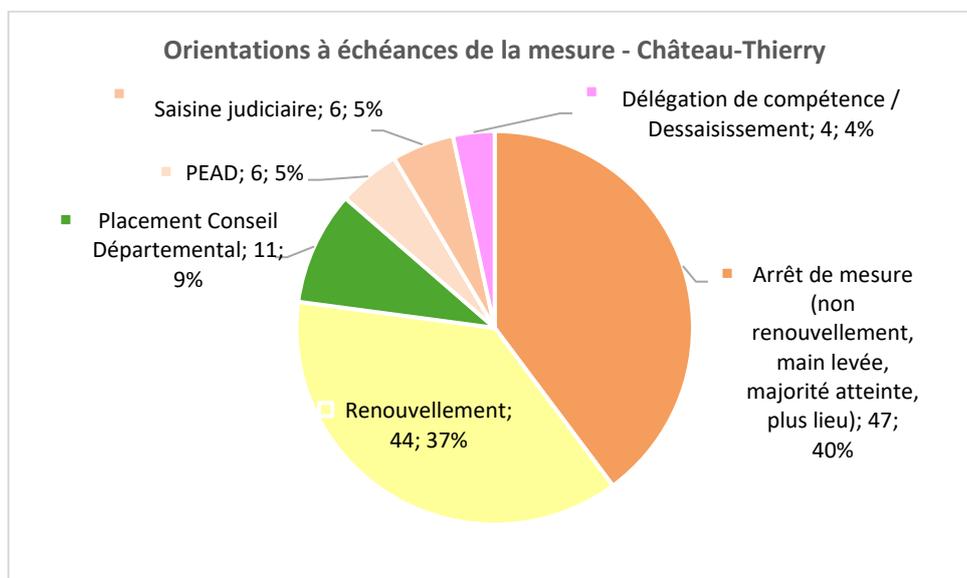
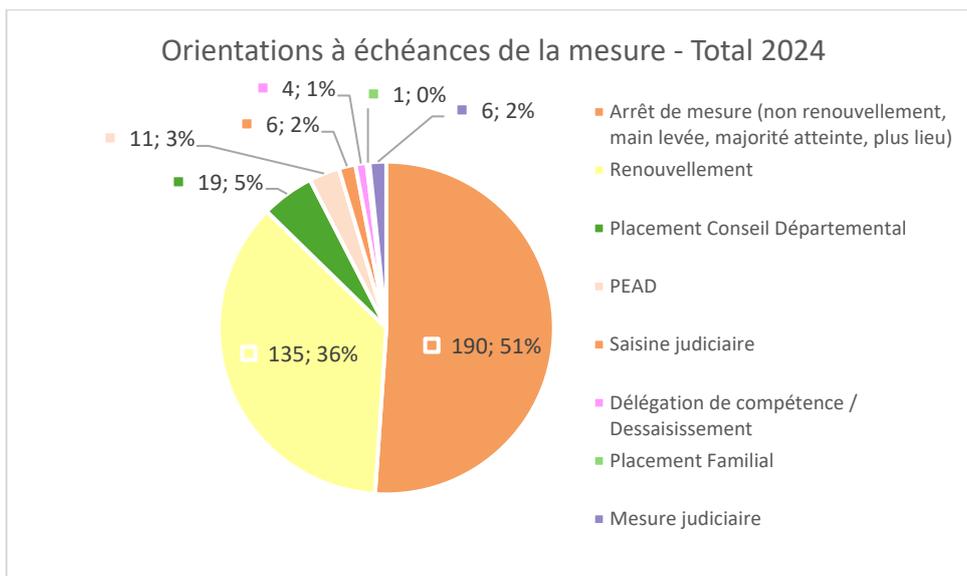
6.1 Origines des mesures

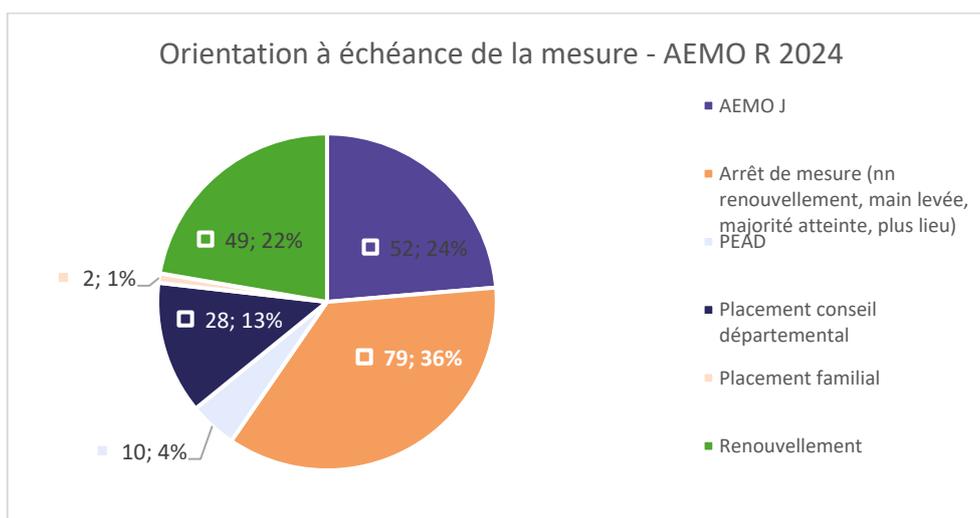
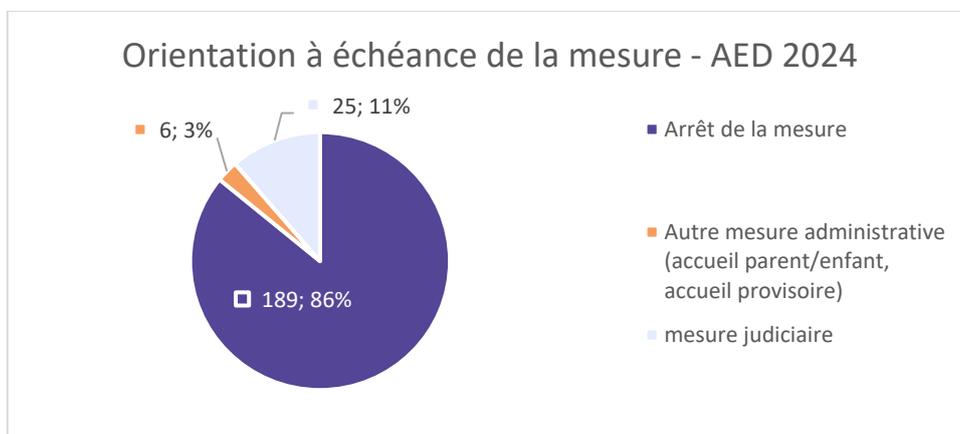
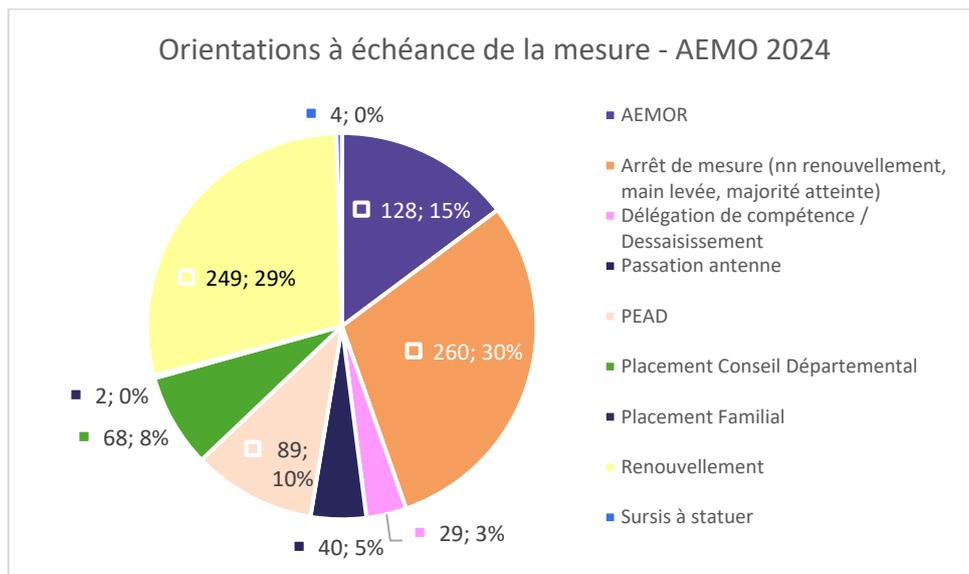




Nous constatons peu d'évolution entre le premier et le second semestre de l'année 2024 en ce qui concerne l'origine de la mesure avec une logique liée à l'équilibre administratif et judiciaire.

6.2 Orientation en fin de mesure





Pour comparaison nous avons mesuré les taux pour les orientations à échéances avec les autres mesures exercées par l'ADSEA, les résultats notamment au sujet des placements démontrent une limitation significative de cette orientation en mesure unique.

7 Capsule clinique

Madame vit seule avec ses trois enfants âgés de 5 ans, 18 mois et 5 mois. La mesure unique administrative concerne le petit garçon de 5 ans, Madame indiquant être en grande difficulté dans la pose du cadre éducatif. Madame faisait état de sanctions éducatives inadaptées, en lien avec un “trop plein” d’émotions.

Les observations sur la première phase d’évaluation mettent en exergue un épuisement maternel en raison du comportement agité et provocateur de son aîné. Celui-ci est la conséquence d’une grande insécurité, en lien notamment avec une absence de cadre et de limites.

Un accompagnement pluridisciplinaire s’est mis en place auprès de Madame, qui a bénéficié des interventions de l’éducatrice référente, de l’EJE, de la CESF et de la psychologue du service.

Les interventions conjointes de l’éducatrice référente et de l’EJE ont permis de travailler avec Madame autour de sa parentalité et de la pose d’un cadre éducatif adapté et sécurisé pour le petit garçon. Ainsi, famille et professionnelles ont travaillé les règles du foyer et les routines quotidiennes, tout en mettant en place des outils adaptés à l’âge de l’enfant pour favoriser l’appropriation de celles-ci.

En parallèle, la psychologue du service a entamé un travail avec Madame afin de l’accompagner autour des émotions et de ses propres besoins. Madame adhère à cet accompagnement qui, au-delà de travailler sur ses fragilités, lui permet de bénéficier d’un espace de “soupape”.

Enfin, Madame a pu être accompagnée par la CESF du service afin de l’épauler dans la réalisation de certaines démarches administratives.

Si la mesure unique est toujours en cours aujourd’hui et que le travail se poursuit, une amélioration notable est observée. En effet, la prise en charge globale de la famille sur les différentes sphères permet de contenir la problématique familiale et favoriser un mieux-être chez le parent et par conséquent chez l’enfant.

8 Ateliers collectifs

Dans la continuité des ateliers collectifs mis en place durant le premier semestre sur l'antenne de SOISSONS, le travail autour de l'identification et la gestion des émotions par les mineurs s'est poursuivi par de nouvelles séances de groupes, en fonction de l'âge, animées par l'EJE du service, la psychologue et des travailleurs sociaux de l'équipe.

Durant ce second semestre, s'appuyant sur la dynamique de la mesure unique et se basant sur les besoins identifiés des mineurs que nous accompagnons, un atelier collectif autour "des limites du corps et des interdits" a été proposé par l'EJE du service et une éducatrice spécialisée.

Ce travail, étayé avec des outils adaptés à l'âge des mineurs permet de mener un travail de prévention ou de protection dans l'identification de l'intégration par les mineurs des limites et interdits. Il s'inscrit dans un accompagnement global, facilité par la mesure unique, qui peut ensuite, en fonction des situations, être poursuivi par le référent, l'EJE ou la psychologue du service.

La CESF, récemment arrivée sur l'antenne de SOISSONS (prise de poste début décembre) n'a pas eu le temps matériel de proposer des ateliers collectifs sur sa courte période d'exercice en 2024, toutefois elle a, avec le soutien de l'équipe pluridisciplinaire, déjà identifié des besoins qui devraient rapidement au cours du premier semestre 2025 se traduire par des actions collectives autour de la prévention de la sexualité pour les adolescents et autour de cuisiner à petits prix à destination des parents.

La mise en place de la mesure unique sur l'antenne de SOISSONS avec des moyens dédiés nous permet de mettre en place un certain nombre d'activités socio-éducatives variées, qui servent de support à l'instauration et à la création d'une relation éducative sur laquelle se base notre intervention auprès de la famille. Ces activités peuvent être sportives, culturelles ou parfois ludiques mais elles constituent le socle de la relation de confiance indispensable à l'accompagnement des mineurs et de leur famille.

De même les mineurs accompagnés par le service de SOISSONS peuvent maintenant, indépendamment du cadre d'intervention, bénéficier d'activités et de séjours éducatifs permettant d'autres modalités dans la mise en action des objectifs de travail.

SEJOUR EDUCATIF

PRESENTATION DU SEJOUR :

Type du séjour : Ce séjour se déroulera sur 3 jours, destiné à une seule famille.

Lieu du séjour : Baie de SOMME

Dates du séjour : 7, 8 et 9 juin 2024

Moyens de transport : Le trajet s'effectuera avec le JOGGER du service de SOISSONS.

PUBLIC CONCERNÉ

Madame B Magalie, Tamara D et Crystal F

Nous intervenons auprès de ces mineurs dans le cadre d'une mesure unique depuis le 24/03/2024, qui fait suite à une AEMOR de 24 mois pour Crystal et d'une AEMO de six mois pour Tamara.

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs de la mesure pour Crystal :

- Veiller à la continuité des soins psychologiques pour Crystal.
- Veiller à l'ouverture de Crystal vers l'extérieur (cantine, périscolaire, centre aéré).
- Veiller à la mise en place des soins psychique et somatiques pour Mme BREFORT.

Objectifs pour Tamara :

- Aider Tamara à travailler sur sa capacité de dire non, à verbaliser ses désirs, à se positionner.
- Accompagner Tamara dans son cursus scolaire.

PRESENTATION DES PARTICIPANTS

Tamara : âgée de 16 ans est une jeune fille discrète, calme qui exprime peu ce qu'elle ressent. Elle montre une capacité de réflexion et est assez mature.

Tamara est une jeune fille en souffrance, perdue, qui n'arrive pas à exprimer ses ressentis à sa mère de peur de l'inquiéter. Tamara garde en elle, ce qu'elle ressent et pense pour ne pas blesser les autres au risque de s'oublier elle-même.

Toutefois, la présence du service lui permet d'avoir cet espace. Tamara a pu solliciter notre soutien pour faire tiers dans la relation à sa mère lorsqu'il était question d'aborder certains sujets notamment la confiance, ses projets et ressentis.

Tamara est en difficulté pour exprimer ses envies et/ou refus avec ses pairs et préfère subir une situation que s'opposer. Tamara peut se mettre en danger en transgressant le cadre posé par sa mère.

Crystal : est une petite fille de 8 ans, qui vit auprès de sa grand-mère maternelle, Madame B.

Elle est pleine d'énergie, souriante et agréable. Elle conteste parfois le cadre posé, notamment lorsqu'il s'agit de loisirs qu'elle ne veut pas arrêter. Aujourd'hui, Madame B a saisi l'importance de maintenir le cadre malgré les pleurs de Crystal. Crystal ayant souvent recours à ce moyen pour obtenir ce qu'elle souhaite de sa grand-mère.

Crystal a une place importante pour tous les membres de la famille qui sont très attachés à elle.

OBJECTIFS DU SEJOUR ET CRITERES D'EVALUATION

Au vu de la problématique familiale, il paraît nécessaire de proposer à la famille un séjour éducatif qui aura pour objectifs de :

- Permettre de médiatiser la communication et les relations intrafamiliales,
- Travailler autour des réponses éducatives de Madame B adaptées,
- Observer les rapports des différents membres de la famille.
- Permettre à la famille de sortir de son contexte de vie habituel.

PROGRAMME PREVISIONNEL DU SEJOUR

Vendredi 07 juin 2024

- Arrivée au gîte et installation
- Courses pour le séjour
- Confection du repas du soir
- Jeux de société en soirée

Samedi 08 juin 2024

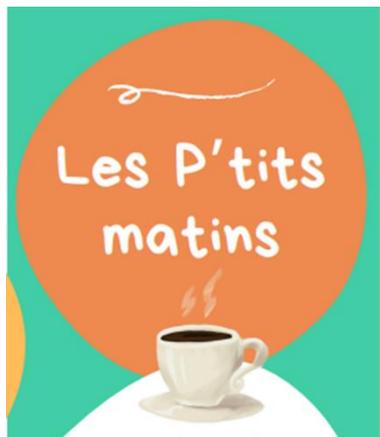
- Visite/vélo rail
- Repas du midi au gîte,
- Sortie à la mer, petit train touristique
- Goûter,
- Préparation du repas,
- Repas et soirée au gîte.

Dimanche 09 juin 2024

- Rangement restitution du gîte
- Repas au restaurant
- Visite d'une ferme pédagogique
- Retour à SOISSONS

Sur l'ensemble du territoire exerçant la mesure unique, plusieurs ateliers collectifs sont mis en place à destination du parent, du parent de l'enfant ou de l'enfant seul.

Il peut s'agir par exemple d'ateliers d'expression autour des émotions, de la relation parents-enfants, autour des limites du corps et de différentes sensibilisations autour de sujets identifiés dans le cadre de nos accompagnements.



Ce projet fait référence à la maison Verte, créée en 1979, par une équipe avec et autour de Françoise DOLTO.

La Maison Verte est un lieu d'accueil et d'écoute des tout-petits, de la naissance à leur quatrième anniversaire, accompagnés par leurs parents ou par ceux qui s'en occupent habituellement et avec lesquels ils se sentent en confiance.

Sans reprendre l'exact concept, les professionnelles souhaitent pouvoir proposer un lieu d'accueil aux familles, à raison de deux fois par mois.

Sur la base du volontariat, les parents peuvent se présenter, deux jeudi matin par mois, sur l'appartement du service, et partager un moment avec leur enfant ou avec d'autres parents.

Groupe Corps, limites et consentement

Dans un premier temps, l'atelier collectif était à destination des enfants de 3 à 6 ans.

Ces derniers sont invités à s'installer sur des tapis au sol, pour participer à un temps de lecture et d'échange. Le nombre restreint d'enfants (entre 4 et 5), doit leur permettre de rester à l'écoute tout en ayant chacun des temps de paroles, entre eux, ou avec l'intervenante. Il s'agit alors d'aborder différentes notions afin que les enfants se les approprient et puissent en échanger de façon libre et éclairée.

Trois livres leur sont lus :

- Je peux te faire un bisou ?
- Petit Doux n'a pas peur
- Mon corps est un trésor

Le premier permet d'aborder la notion de consentement. Il est expliqué aux enfants qu'il existe plusieurs moyens de démontrer leurs attachements à une personne et qu'ils sont libre de le faire ou non. L'échange est ouvert sur leur droit de dire non, même s'il s'agit de la demande d'un adulte, et sur les différents moyens verbal et physique de signifier leur désaccord.

Le second aborde le sujet de la dominance par quelqu'un de plus grand et fort. Les enfants sont amenés à identifier les émotions vécues par un ourson dans plusieurs étapes de sa relation avec un loup. Cela leur permet d'aborder ce qu'ils peuvent considérer comme agréable pour eux ou non, et comme acceptable ou non. La lecture et l'échange sont conclus par la nécessité de dénoncer malgré la menace. La discussion permet d'amener les enfants à identifier les personnes qu'ils peuvent alerter s'ils vivent une situation qui ne leur semble pas normale et appropriée. Les travailleurs sociaux référents des mesures sont alors évoqués comme personnes de confiance afin de permettre aux enfants d'aborder les situations inadaptées qu'ils pourraient vivre dans leur cadre familial.

Enfin, le dernier livre présenté permet aux enfants d'identifier les différentes parties de leur corps. Il y est abordé la nécessité de prendre soin de son corps en prenant soin de soi. Les enfants sont amenés à prendre conscience que chacun doit respecter son corps et celui des autres, et que cela passe notamment par la capacité à poser des limites. L'histoire est conclue par la notion de secret et l'importance de parler des situations qui génèrent un mal-être, qui questionnent, même si la personne concernée leur a demandé de ne rien dire.

A ce jour, 3 ateliers à destination des petits de 3 à 6 ans ont eu lieu.

Un atelier à destination des enfants de 6 à 10 ans s'est tenu le 23 avril. Les supports utilisés ont été adaptés à l'âge des enfants.

L'atelier débute par la lecture d'une histoire : Ton corps t'appartient. Comme pour les plus petits, cette lecture sert de support à l'échange avec les enfants. Plusieurs thèmes y sont abordés tels que les différentes parties du corps, le respect des différences entre les corps, son évolution au fil du temps et la nécessité d'en prendre soin. La notion de consentement est ensuite abordée. Les enfants sont amenés à trouver le moyen de dire non et de refuser tout geste qui ne leur semble pas approprié, peu importe l'auteur de ce dernier. Enfin, les enfants sont invités à parler de ce qu'ils auraient pu vivre à un adulte de confiance, en leur rappelant que cette personne peut faire partie de leur entourage mais qu'il peut aussi s'agir d'une personne du service.

Afin d'aider les enfants à identifier les situations durant lesquelles leur consentement n'aurait pas été respecté, le jeu de carte Consentkido est utilisé. Cela permet de visualiser plus concrètement les scènes qui pourrait les mettre ou les avoir mis en difficultés. Le jeu amène ensuite les enfants à identifier les émotions que ces situations peuvent générer chez la personne qui les vit. D'autres cartes permettent de mettre en mot les réactions qui peuvent survenir. Puis les enfants sont amenés à trouver des ressources permettant de limiter ces situations et d'apaiser les émotions et les réactions qui sont survenues.

9 Perspectives et conclusion

Les indicateurs tant qualitatifs que statistiques observés sont encourageants en termes d'évolution de l'offre en milieu ouvert compte tenu des modalités d'accompagnement rendues possibles par la mesure unique. Le ratio d'encadrement direct des référents autour de 18 à 20 mineurs permet d'approcher les 80% d'accompagnement direct, ce qui offre une possibilité de faire évoluer nos pratiques de manière qualitative.

Les différents acteurs mobilisés couvrent davantage de champs que nous n'étions pas en mesure de proposer (EJE, CESF) et qui répondent à un besoin indéniable des familles de plus en plus précaires et également à l'adresse des plus jeunes enfants.

Des projets innovants collectifs et ateliers nouveaux ont pu être pensés et proposés aux familles, apportant de nouveaux outils cohérent face aux besoins identifiés.

L'appropriation de nouvelles pratiques autour du pouvoir d'agir, notamment avec la systématisation des temps de concertation avec les familles fait désormais partie intégrante de notre fonctionnement tout au long de l'accompagnement et montre son efficacité.

Nous avons également réduit significativement le temps de départ d'évaluation qui se révèle être peu pertinent, au regard des éléments déjà évalués par nos partenaires (la CRIP) et également lorsqu'une MJIE a été exercée au préalable.

De plus, au regard de la temporalité de la mesure qui reste selon nous et le magistrat trop courte, cette réduction de l'étape 1, qui correspond à l'évaluation, nous permet d'agir directement à partir de l'élaboration d'un plan d'action co-construit avec la famille.

La difficulté réside toujours en revanche dans l'élaboration des écrits de fin de mesure qui compte tenu de leur récurrence demande du temps aux professionnels ce qui engendre aujourd'hui la nécessité de faire évoluer aussi le contenu de nos rapports. En ce sens, nous maintenons qu'une évolution possible et personnalisée de la durée de la mesure jusqu'à 9 mois apporterait davantage de pertinence dans l'intérêt des familles, avec un effet attendu en termes de baisse du taux de renouvellement

L'arrivée de l'antenne de Soissons dans cette nouvelle modalité d'intervention nous a permis également d'améliorer notre fonctionnement, d'expérimenter d'autres pratiques et de travailler de manière plus cohérente avec les UTAS concernées et le juge des enfants. Des points d'amélioration restent néanmoins identifiés en termes de partenariat, les rencontres programmées avec nos partenaires de proximité vont venir apporter des ajustements nécessaires au profit des familles.